



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2011 A SAINT PREUIL

### **L'an deux mille onze, le dix sept novembre.**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Preuil, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 08/11/2011

### **Présents :**

M. VALTAUD, Président

M. HOSTEING, Mme DESBORDES, M BRIAULT, Mme VENTHENAT

Mme BOINAUD, M BREUILLET, M DESAFIT, M DIHE, M FAURIE Alain, M FAURIE Gérard, M FORT, M GEORGEON, M GRAVERAUD, M GUERIN,

M GUILLOTON, M LAGARDE, Mme LAURICHESSE, Mme LE GOLVAN, Mme MARENDAT, M BEJET, M NOUVEAU, M RAUD, Mme ROBICQUET, M SEUVE

**Absents excusés :** M. FOUGERE,

**Titulaires remplacés par suppléants :** Mme GOURRY GAZEAU par Mme VIAN, M EICHERT par Mme SAUVION, M LORET par M. JASMIN, M. MAUZE par M. BOUCHET, M. NIVET par Mme DESSE, M VIGNERON-LAROSA par M. BUREAU

**Secrétaire de séance :** Madame VIAN

Madame Huguette DESBORDES accueille l'assemblée et émet le souhait de travailler à nouveau dans la sérénité.

En préambule, Monsieur VALTAUD excuse Monsieur Jérôme SOURISSEAU, conseiller général, qui a la joie d'être à nouveau papa. Il tient également à informer de la démission de Madame HANDEREK, déléguée suppléante de la commune de Segonzac. Elle est remplacée par Madame Anne-Sophie LOUVET.

### **Décisions :**

1 – la commission des marchés s'est réunie le 15-11-11 pour statuer sur la marché de travaux relatif à la réalisation de fouilles archéologiques préventives sur la zae du pont neuf à Salles d'Angles. Le marché a été déclaré infructueux.

La commission propose de saisir l'INRAP au titre de l'article 46 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Le prochain conseil communautaire devra valider les propositions.

### **1. Finances**

#### **• Décision modificative pour prestation de service Saint Fort sur le Né**

Monsieur le Président fait part de la demande de la commune de Saint Fort sur le Né de confier à la communauté de communes, une prestation de service qui comprend la réfection en calcaire du chemin de l'ancienne ligne

***Monsieur le Président demande l'autorisation de prendre la décision modificative suivante :***

c/4581158 – Travaux réfection calcaire Saint Fort +8827.00€

c/4582158 Travaux réfection calcaire Saint Fort: + 8827.00€

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

Accepte de prendre la décision modificative suivante :

c/4581158 – Travaux réfection calcaire Saint Fort +8827.00€

c/4582158 Travaux réfection calcaire Saint Fort: + 8827.00€

- **Décision modificative n°8**

Monsieur le Président fait part que lors du vote du budget principal, il avait été prévu au compte 7323 FNGIR une somme prévisionnelle de 180 870€.

Après réception de l'annexe 1259 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle par le centre des finances publiques, il sera versé à la Communauté de communes, pour le **FNGIR 85 018€**.

Le différentiel, soit 95 852€ sera versé par le biais des contributions directes.

Monsieur le Président soumet la décision modificative suivante :

c/7323 FNGIR – 95 852€

c/7311 Contributions directes + 95 852€

De plus, lors du vote du budget, par mesure de sécurité, il n'avait pas été prévu la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Après réception de l'annexe 1259 par le centre des finances publiques, **une recette complémentaire, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**, va être versée à la communauté de communes soit **48 993€**.

Monsieur le Président soumet la décision modificative suivante :

c/748313 Dotation de compensation de la réforme de la TP + 48 993€

c/021 Virement de la section de fonctionnement + 48 993€

c/023 Virement à la section d'investissement + 48 993€

c/2315 – 142 Programme VRD, espaces verts pôle médical + 48 993€

**Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

Accepte de prendre la décision modificative suivante :

c/7323 FNGIR – 95 852€

c/7311 Contributions directes + 95 852€

c/748313 Dotation de compensation de la réforme de la TP + 48 993€

c/021 Virement de la section de fonctionnement + 48 993€

c/023 Virement à la section d'investissement + 48 993€

c/2315 – 142 Programme VRD, espaces verts pôle médical + 48 993€

---

- **Association Sauvergarde de l'Eglise Saint Maurice Salles d'Angles : Demande de subvention 2012**

Monsieur le Président fait part du courrier de l'association reçu le 5 octobre dernier, pour une demande de subvention.

L'association organise un concert, les petits chanteurs à la Croix de Bois, au sein de l'église au mois de janvier 2012.

L'association évoque que cet évènement permettra de créer un moment convivial pour les habitants de la commune dans un lieu peu traditionnel, d'apporter la culture musicale en milieu rural et de valoriser de jeunes talents. Ce concert est accessible à tout public. Ce concert permettra de récolter des fonds pour restaurer deux tableaux.

L'association sollicite une subvention de 1000€ auprès de la communauté de communes.

***Le bureau propose de verser le même montant que la commune de Salles d'Angles soit 350€.***

***Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres.***

**Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

Accepte de verser une subvention à l'association Sauvegarde de l'Eglise Saint Maurice Salles d'Angles pour un montant de 350€ en 2012.

---

- **Demande de fonds de concours complémentaire pour le gîte de séjour Saint Fort sur le Né et décision modificative**

**Exposé :**

Monsieur le Président fait part de la demande de Monsieur le Maire de Saint Fort sur le Né qui sollicite un fonds de concours complémentaire d'un montant de 6 192€ calculé sur les dépenses réelles d'un montant de 267 082.00€ HT.

***Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres du bureau.***

***Le bureau donne un avis favorable à la demande de la commune.***

Une décision modificative devra être prise, il est proposé de prendre les fonds sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Les écritures seraient les suivantes :

c/ 022 dépenses imprévues section de fonctionnement : - 6192€

c/ 021 virement de la section de fonctionnement : + 6192€

c/023 023 virement à la section d'investissement + 6192€

c/204141-133 Fonds de concours gîte de séjour Saint Fort sur le Né : + 6192€

***Monsieur le Président soumet cette demande aux membres.***

***Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,***

Accepte de verser un fonds de concours complémentaire d'un montant de 6192€ à la commune de Saint Fort sur le Né.

Dit que ce fonds de concours complémentaire sera amorti sur 5 ans.

Autorise le Président à prendre la décision modificative suivante :

c/ 022 dépenses imprévues section de fonctionnement : - 6192€

c/ 021 virement de la section de fonctionnement : + 6192€

c/023 023 virement à la section d'investissement + 6192€

c/204141-133 Fonds de concours gîte de séjour Saint Fort sur le Né : + 6192€

---

- **Personnel**

- **Enveloppe indemnitaire de fin d'année**

Vu l'article 88-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°2002-60 du 14 janvier 2002 et n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif à l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2002-1443 du 9 décembre 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio éducatifs, éducateurs de jeunes enfants

Vu le décret n°2008-182 du 26 février 2008 portant modification de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale

Le président rappelle que l'enveloppe du régime indemnitaire est déterminée par l'assemblée délibérante de la collectivité qui fixe les critères d'attribution. L'autorité territoriale répartit librement cette enveloppe entre les agents concernés à partir de ces critères.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil une enveloppe maximale de 18 500€.

Ainsi, les agents dont le cadre d'emploi est :

- Agent de maîtrise – adjoint administratif – adjoint technique - agents sociaux - animateur jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon pourront percevoir l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- Attaché territorial, animateur à partir du 6<sup>ème</sup> échelon pourront percevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ou l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS)
- Educateur de jeunes enfants, pourront percevoir l'indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio éducatifs, éducateurs de jeunes enfants pourront bénéficier de l'enveloppe.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,**

- Décide d'attribuer l'IAT, IHTS ou l'IFTS, l'IFRSRS pour chaque agent concerné
- Décide d'instaurer une enveloppe pour un montant maximum de 18500 €
- dit que la répartition de l'enveloppe sera réalisée d'une part au prorata du temps de travail des agents et d'autre part en fonction du temps travaillé en tenant compte d'une franchise de jours d'absence de 30 jours.
- Dit que cette indemnité sera versée annuellement, qu'elle est prévue au budget primitif 2011 et qu'un arrêté individuel sera pris pour chaque agent.

---

- **Recrutement de 2 CAE pour le service voirie**

Monsieur le Président fait part de la nécessité de recruter 2 CAE ou CUI pour une durée de 9 mois sur une base hebdomadaire de 35 heures par semaine. Il fait part que l'Etat prend en charge 60% de la rémunération mensuelle des bénéficiaires de CAE.

Le coût pour la collectivité, sur un recrutement de 2 agents à 35 heures, reviendraient à 911€ de plus.

L'objectif est de recruter 2 agents qui de par la qualité de leur travail répondent au profil de poste.

Ainsi, il ne serait plus nécessaire de recruter des saisonniers pour le point à temps et la réfection des chemins blancs (durée de travail 5 mois).

De plus, ils pourraient effectuer des travaux à la micro crèche (aménagement de la cour), et tous autres travaux que la régie n'a pas le temps d'effectuer.

La commission voirie réunie le 8 novembre 2011 a donné un avis favorable pour le recrutement de 2 CAE à 35 heures.

Le bureau réunit le 8 novembre 2011 a donné également un avis favorable.

***Monsieur le Président soumet aux membres la proposition de recruter 2 CAE CUI à temps complet.***

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,**

- Autorise le Président à recruter 2 personnes en CAE CUI à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et à percevoir les aides éventuelles de l'Etat.
- Dit que les crédits sont inscrits dans le budget principal 2011, chapitre 64 Charges de Personnel

---

### **3 Economie**

**ZAE les Malestiers :**

**Renouvellement du contrat d'entretien SATE pour la station de traitement des effluents viticoles**

- Considérant que la station de traitement des effluents viticoles située dans la zae des Malestiers à Segonzac est la propriété de la Communauté de communes de Grande Champagne et que cette dernière doit procéder à un entretien régulier,
- Le président informe le conseil de la proposition d'entretien annuel de la société SATE sise à YGOS (40110) qui a pour mission de vérifier les équipements installés et le bon fonctionnement au regard de l'obligation qualitative de résultat du traitement des boues ; la mission proposée s'élève à 3415<sup>e</sup> HT / an soit 4084.34€ TTC.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Accepte la proposition de la société SATE pour l'entretien annuel de la station de traitement des effluents viticoles à Segonzac pour un montant de 3415€ HT / an soit 4084.34€ TTC.
- Autorise le Président à signer le contrat de prestation
- Dit que les crédits seront inscrits au BA malestier 2012

---

**Devis France télécom tranche 2 :**

- Considérant le projet d'extension de la zae du Malestier tranche 2 à segonzac
- Considérant le projet d'aménagement des 11 lots
- La prestation France télécom pour une mission de conseil en ingénierie, suivi des travaux et recette de conformité s'élèverait à 1771.10€ HT soit 2118.24€ TTC. Les réseaux seraient posés en tranchée ouverte.

**Out cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- Valide les devis de France télécom pour une mission de conseil en ingénierie, suivi des travaux et recette de conformité s'élèverait à 1771.10€ HT soit 2118.24€ TTC. Les réseaux seraient posés en tranchée remise
- Dit que les crédits sont disponibles au BA le Malestier 2011

---

**Maison de santé :**

**1. local futurs praticiens**

**Mission SPS :**

- vu la délibération du 21 juillet 2011 autorisant le président à lancer le marché de travaux relatif à l'aménagement du local futurs praticiens à la maison de santé de la Grande Champagne et validant le cout d'objectif de 33 000€ HT
- considérant la mission Sécurité Protection Santé nécessaire pour ce projet
- après consultation Monsieur le Président propose à l'assemblée la mission de coordination de Sécurité Protection Santé de SOCOTEC pour un montant de 720€ HT

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Accepte la mission de coordination SPS de SOCOTEC pour un montant de 720 € HT dans le cadre de l'aménagement du local futurs praticiens de la maison de santé de la Grande Champagne
- Autorise le Président à signer la mission de coordination SPS avec SOCOTEC
- Dit que les crédits sont inscrits au BA pôle médical 2010

---

**Mission de coordination :**

- vu la délibération du 21 juillet 2011 autorisant le président à lancer le marché de travaux relatif à l'aménagement du local futurs praticiens à la maison de santé de la Grande Champagne et validant le cout d'objectif de 33 000€ HT

- considérant la mission de coordination nécessaire pour ce projet
- Après consultation, monsieur le président propose à l'assemblée la mission coordination de la société Ouest coordination pour un montant de 660€ HT / 789.36€ TTC

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Accepte la mission de coordination de la société Ouest Coordination pour un montant de 660 € HT / 789.36€ TTC dans le cadre de l'aménagement du local futurs praticiens de la maison de santé de la Grande Champagne
- Autorise le Président à signer la mission de coordination avec Ouest Coordination
- Dit que les crédits sont inscrits au BA pôle médical 2010

**ZAE du Plassin : devis SDEG, SAUR, France Télécom, loi sur l'eau (dépôt dossier MISE)**

---

Des rencontres ont eu lieu à la mairie de Gensac en présence de la MISE, des bureaux d'études eau mega et Abaque afin de trouver une solution temporaire de gestion des eaux pluviales sur le secteur des 3 ha dans l'attente d'une solution globale de gestion des eaux pluviales de l'ensemble de la ZAE. La DREAL doit être consultée pour savoir si une noue et bassin peuvent être créés sur le terrain.

**Rue Paul Vollaud, devis pour reprise des aménagements de la rue :**



PRÉFET DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac  
Secrétariat général

Affaire suivie par : Pierrette DUBOIS  
Tél : 05 45 82 71 11  
pierrette.dubois@charente.gouv.fr

**Aménagements routiers au droit de la Maison de Santé de Segonzac**

**Réunion du Mardi 8 Novembre 2011 à 16 h à la Sous-Préfecture de Cognac**

**Relevé de conclusions**

M. Guy Tardieu, Sous-Préfet de Cognac a organisé le 8 novembre 2011 à 16 h à la Sous-Préfecture, salle des commissions, une réunion en vue de faire le point sur les aménagements routiers au droit de la Maison de Santé de Segonzac.

Participaient à cette séance de travail :

- Mme Marendat, maire de Segonzac, Conseiller Régional, accompagnée de Mme Texier, Secrétaire Générale de la mairie de Segonzac ;
- M. Valtaud, Président de la Communauté de Communes de Grande Champagne ;
- M. Briault, Vice-Président de la Communauté de Communes de Grande Champagne ;
- M. Hosteing, Vice-Président de la Communauté de Communes de Grande Champagne ;
- M. Moreau, DDT 16 – Unité Territoriale de Cognac, adjoint au responsable ;
- M. Dion, Gendarmerie.

Y assistait également :

- Mme DUBOIS, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Cognac.

M. le Sous-Préfet invite chacun à se présenter puis rappelle que la présente réunion fait suite à l'écho d'appréciations divergentes sur les aménagements routiers : voirie, accès parking, cheminement au droit de la Maison de Santé de Segonzac de la part :

- du Maire, détenteur du pouvoir de police et responsable de la sécurité routière
- et du Président de la Communauté de Communes de Grande Champagne, maître d'ouvrage et financeur de l'opération.

Adresse postale : 362 rue Jean Taransaud – 16108 Cognac Cedex  
Téléphone : 05 45 82 00 60 – Télécopie : 05 45 82 27 15  
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 - 12h00/13 h – 15 h 30 – mercredi : 8 h 30 – 12 h 30  
Site internet : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## I – LES PROBLEMES SOULEVES :

Trois points font l'objet de divergences même si pour certains des solutions apparaissent.

### Les questions à examiner :

1°) – Accès en double sens des voitures :  
Création d'un sens interdit.

2°) – Arrêt bus :  
Réalisation d'un îlot central surélevé avec marquage au sol.

3°) – Le stationnement et la circulation piétonnière :

Le débat s'instaure autour d'une proposition de stationnement en épi qui aurait le double avantage :

- d'éviter le stationnement parasite d'autres automobiles
- et de favoriser le départ dans le bon sens.

L'inconvénient soulevé est la perte de 5 ou 6 places.


## II – LES SOLUTIONS RETENUES

- stationnement en épi dans le sens de la circulation le long de la Maison de Santé ;
- cheminement piétonnier le long de la Maison de Santé :
  - o nécessité de le rendre visuel à chaque extrémité, d'un côté en arrondissant l'angle et de l'autre côté, en enlevant le petit mur ;
- mise aux normes handicapés le long de l'arrêt bus ;
- rehaussement de l'îlot central au niveau de l'arrêt bus et installation d'un sens interdit « sauf bus » sur la voie réservée aux bus
- zébras de circulation à mettre aux normes : marquage au sol différenciant la voie de circulation et celle des bus.

M. le Sous-Préfet précise que c'est à l'aménageur de porter le coût de ces modifications ; les participants en conviennent.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 17 h 15.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet,



Guy TARDIEU

Monsieur Alain FAURIE demande qui va assurer le suivi des travaux.

Monsieur VALTAUD fait part que l'ADA s'est proposée de suivre le chantier avec l'aide de Monsieur BECUE du service voirie de la Communauté de Communes.

Monsieur Alain FAURIE demande si le coût est connu.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de chiffrage. Une consultation va être lancée pour connaître le montant des travaux. Le coût des travaux sera présenté au prochain conseil communautaire de décembre.

## 4 Jeunesse

### Action 100 %T du 31 mars 2012 au 05 avril 2012 Thème LE CŒUR « Atout cœur »

Autorisation à solliciter les subventions auprès des partenaires, mise en place du tarif pour la saison 2012. – Détermination des tarifs

Monsieur le Président fait part que depuis 2004, la communauté de communes de Grande Champagne s'est engagée en faveur d'une politique jeunesse. Sa volonté est d'être au cœur des préoccupations des jeunes et des adultes.

Le projet éducatif local décliné par son service jeunesse entre 2004 et 2008 a permis de fidéliser un grand nombre d'adolescents et de développer un certain nombre de projets. Parmi ceux-ci, des actions autour de la santé et de la prévention visant à engager les jeunes dans une démarche participative et responsable (formation AFPS, débats, réalisation

de documentaires vidéo, sensibilisation à l'environnement...) et de tisser des liens avec les parents, enseignants, travailleurs sociaux, élus référents jeunes, élus, institutions, associations...

Le service enfance jeunesse de la communauté de communes de Grande Champagne propose aux partenaires locaux (LTPR Claire Champagne, collège Font Belle de Segonzac, Régalade, Accolade, Conseil Général de la Charente, écoles primaires...) de travailler sur la mise en place d'un événementiel du 31 mars au 5 avril 2012 sur le thème « le Cœur ». L'objectif est de construire des actions d'éducation à la santé en lien avec les acteurs locaux, rendre les publics acteurs de leurs apprentissages, offrir au plus grand nombre des espaces de paroles, d'information et de temps d'échange, rompre l'isolement et favoriser les liens entre les populations et les acteurs du projet.

Ainsi, les interventions seront les suivantes : rallye pédestre, conférence « vie affective et handicap, dîner conférence, ateliers santé et artistiques, expositions, film débat, spectacles, sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Monsieur le Président demande aux membres de la communauté de communes l'autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente, de la Région Poitou Charentes ; du Syndicat de Pays Ouest Charente Pays du Cognac ; de la Direction Départementale pour la cohésion sociale et de la protection des populations.

Monsieur le Président fait part que les crédits devront être inscrits sur le budget principal 2012.

Monsieur le Président propose de mettre en place le tarif de :

- 1€ pour le rallye et la soirée interactive.
- 10€ pour le dîner interactif

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,**

- Autorise le Président à mettre en place l'action 100% T en 2012 thème le cœur
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Charente, de la Région Poitou Charentes ; du Syndicat de Pays Ouest Charente Pays du Cognac ; de la Direction Départementale pour la cohésion sociale et de la protection des populations.
- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'action 100%T en 2012
  - o 1€ pour le rallye et la soirée interactive.
  - o 10€ pour le dîner interactif

## **5 Questions diverses**

Madame DESBORDES fait part des prochains spectacles décentralisés de la Palène :

- Le 22 janvier 2012 à 17 heures The Nex Rope String Band à Saint Fort sur le Né
- Le 24 février 012 Ana Yerno & Guillaume de Chassy à 20 h 30 à Criteuil la Magdeleine
- Le 23 mars 2012 Quator Kadenza à 20 h 30 à Ambleville
- Le 12 mai 2012 Show de Divas à 20 h 30 à Angeac Champagne

**Le prochain bureau aura lieu le mercredi 7 décembre 2011**

**Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18 heures 30 Salles d'Angles**

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.***